

## Approbation du procès-verbal du Bureau du 3 mars 2011

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 3 mars 2011, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.*

**Il est proposé au Bureau de formuler toutes observations jugées utiles sur les textes présentés.  
Approbation du projet de délibération correspondant.**

## Bureau du Comité Syndical Réunion du 3 février 2011 Projet de procès-verbal

---

*Le Bureau du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 3 février 2011, à 10h30, au Conseil général du Loiret à Orléans, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, 1er Vice président de l'Etablissement, en l'absence du Président GERMAIN empêché.*

L'ordre du jour était le suivant :

### **1 Approbation du procès-verbal du Bureau du 19 novembre 2010**

### **2 Dossier soumis après avis de la Commission mixte (intéressant plus particulièrement la Commission tourisme et culture)**

- 2.1. Subventions accordées au titre des actions de mise en valeur du patrimoine
- 2.2. Attribution du solde de subvention au Conseil général de l'Ardèche pour la réalisation d'une étude de préservation et de mise en valeur de l'entité Mont Gerbier de Jonc – Sources de la Loire
- 2.3. Requalification du site des Pascals (Naussac)
- 2.4. Adhésion à « Atout France »

### **3 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (intéressant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement)**

- 3.1. Point d'information sur l'avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest
- 3.2. Proposition d'intervention face à l'augmentation des débits de drains du barrage de Naussac
- 3.3. Organisation de réunions d'animation de la plateforme « Prévention des inondations » en 2011
- 3.4. Prolongation d'accords de subvention de dossiers « PCS-DICRIM »
- 3.5. Action collective d'information et de sensibilisation impliquant les SICALA : pose de repères de crues
- 3.6. Solde de la convention de partenariat 2009 avec le CEPRI
- 3.7. Avis sur le projet de SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés »

#### **4 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (intéressant plus particulièrement la Commission prospective)**

- 4.1. Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données
- 4.2. Organisation du 5<sup>ème</sup> Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
- 4.3. Organisation de la 13<sup>ème</sup> réunion de travail de la plateforme « Recherche/Données/Information », à Bruxelles
- 4.4. Actualisation 2011 et routage du dépliant Recherche/Données/Inform@tion
- 4.5. Proposition d'attribution d'une subvention à la SARL AYROLE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 4.6. Diffusion supplémentaire (par voie de routage) en région Pays-de-la-Loire du 2<sup>ème</sup> dépliant « Entreprise » produit en 2010
- 4.7. Conception et diffusion (par voie de routage) des bulletins de liaison n°4 et n°5 de la démarche « industrielle »
- 4.8. Conception et diffusion (par voie de routage) d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents
- 4.9. Réalisation de vidéos complémentaires portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation
- 4.10. Organisation d'une 4<sup>ème</sup> conférence sur le thème « Le plan de continuité face au risque inondation : comment réagir durablement pour les activités du bassin de la Loire et ses affluents »
- 4.11. Mise à disposition d'éléments clés de traduction français-anglais dédiés à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques
- 4.12. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Orée
- 4.13. Renouvellement de l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa)

#### **5 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (intéressant plus particulièrement la Commission des finances et de la planification)**

- 5.1. Retrait de la délibération du Bureau du 19 novembre 2010 : autorisation d'offrir un présent à l'occasion du départ du comptable public de l'Etablissement
- 5.2. Affectation de crédits de report de Chambonchard
- 5.3. Recrutement d'un besoin occasionnel en vue du remplacement pendant le congé maternité de la chargée de communication au sein de l'Etablissement

#### **6 Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Pays de la Loire

**DEPARTEMENTS**

Monsieur Paul BERNARD Cher

Monsieur Dominique BIDET Allier

Monsieur Eric DOLIGE représenté par Monsieur Thierry SOLER Loiret

Monsieur Jean-Pierre HURTIGER représenté par Monsieur Yvan SORGNIARD Loiret

Monsieur Michel POINSARD Nièvre

Monsieur Gérard SOUCHON Lozère

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Monsieur Serge GROUARD représenté par Madame Anne D'AUX Orléans

Madame Nathalie SARLE Grand Roanne Agglomération

**S.I.C.A.L.A.**

Monsieur Christian BARLE Nièvre

Monsieur Bernard DOYEN Loir et Cher

**Délégations de vote**

Monsieur Georges BORDAT, pouvoir à Monsieur Christian BARLE

Monsieur André CHAPAVEIRE, pouvoir à Monsieur Paul BERNARD

Monsieur Michel CHARTIER, pouvoir à Monsieur Yvan SORGNIARD

Monsieur Dominique CROZET, pouvoir à Monsieur Dominique BIDET

Monsieur Jean-Bernard DAMIENS, pouvoir à Monsieur Gérard SOUCHON

Monsieur Jean-Paul DRAPIER, pouvoir à Monsieur Michel POINSARD

Monsieur Jean-Jacques FAUCHER, pouvoir à Monsieur Bernard DOYEN

Monsieur Jean GERMAIN, pouvoir à Madame Nathalie SARLES

Monsieur Marc GRICOURT, pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET

Monsieur Michel LEROUX, pouvoir à Madame Anne D'AUX

**Excusés**

Monsieur Alain BEIGNET

Monsieur Jean BERTIER

Monsieur Joël BIGOT

Monsieur Georges BORDAT

Monsieur Patrick BOURDY

Monsieur André CHAPAVEIRE

Monsieur Michel CHARTIER  
Monsieur Dominique CHEVALIER  
Monsieur Dominique CROZET  
Monsieur Jean-Bernard DAMIENS  
Monsieur Jean DANIEL  
Monsieur Bernard DENIAUD  
Monsieur Eric DOLIGE  
Monsieur Jean-Paul DRAPIER  
Monsieur Jean-Pierre DRIEUX  
Monsieur Daniel DUGLERY  
Monsieur Jean-Jacques FAUCHER  
Monsieur Vincent FREGEAI  
Monsieur Jean GERMAIN  
Monsieur Marc GRICOURT  
Monsieur Serge GROUARD  
Monsieur Jean-Pierre HURTIGER  
Monsieur Yves JOULAIN  
Monsieur André LEFEBVRE  
Monsieur Jacques LE THILY  
Monsieur Michel LEROUX  
Monsieur Gilles MAHE  
Monsieur Roland NARBOUX  
Monsieur François RADIGON  
Madame Pascale ROSSLER  
Monsieur Bernard SAUVADE  
Monsieur Guy VISSAC  
Monsieur Christophe WARNANT

**Assistaient également à la réunion**

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN  
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier  
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et des relations extérieures  
M. Laurent BOISGARD, responsable du pôle aménagement et gestion des eaux  
Melle Hélène XHAARD, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 11-01                    Approbation du procès-verbal du Bureau du 19 novembre 2010
- 11-02                    Subventions accordées au titre des actions de mise en valeur du patrimoine
- 11-03                    Attribution du solde de subvention au Conseil général de l'Ardèche pour la réalisation d'une étude de préservation et de mise en valeur de l'entité Mont Gerbier de Jonc – Sources de la Loire
- 11-04                    Requalification du site des Pascals en lieu d'accueil de loisirs à destination des personnes handicapées et de leurs familles
- 11-05                    Adhésion à « Atout France »
- 11-06                    Avenant n°3 au marché d'exploitation du barrage de Naussac
- 11-07                    Organisation de réunions d'animation de la plateforme « Prévention des inondations » en 2011
- 11-08                    Prolongation d'accords de subvention de dossiers « PCS-DICRIM »
- 11-09                    Action collective d'information et de sensibilisation impliquant les SICALA : pose de repères de crues
- 11-10                    Solde de la convention de partenariat 2009 avec le CEPRI
- 11-11                    Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Nappe en Beauce et milieux aquatiques associés
- 11-12                    Modification d'un financement coordination régionale de la LPO – Pays de la Loire « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents »
- 11-13                    Modification d'un financement Université de Paris-est Marne la Vallée « Méthode d'évaluation et de caractérisation des Déchets Post Inondations » MECaDéPI
- 11-14                    Attribution d'un financement de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire 2011 »
- 11-15                    Organisation du 5<sup>ème</sup> Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
- 11-16                    Organisation de la 13<sup>ème</sup> réunion de travail de la plateforme « Recherche, Données, Information », à Bruxelles mai 2011
- 11-17                    Actualisation 2011 et routage du dépliant Recherche/Données/Information
- 11-18                    Attribution d'une subvention à la SARL AYROLE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (convention de mandat avec la Région centre)

- 11-19 Diffusion supplémentaire (par voie de routage) en région Pays de la Loire du 2<sup>ème</sup> dépliant « Entreprise » produit en 2010
- 11-20 Conception et diffusion par voie de routage des bulletins de liaison n°4 et n°5 de la démarche « industrielle »
- 11-21 Conception et diffusion par voie de routage d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents
- 11-22 Réalisation de vidéos complémentaires portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation
- 11-23 Organisation d'une 4<sup>ème</sup> conférence sur le thème « Le plan de continuité face au risque inondation : comment agir durablement pour les activités du bassin de la Loire et ses affluents »
- 11-24 Mise à disposition d'éléments clés de traduction français-anglais dédiés à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques
- 11-25 Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'association Orée
- 11-26 Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble
- 11-27 Annulation délibération n°10-135 du Bureau du 19 novembre 2010 : autorisation d'offrir un présent à l'occasion du départ du comptable public de l'Etablissement
- 11-28 Affectation de crédits de reports de Chambonchard du Département du Loiret – Financement 2010 de « l'action coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne »
- 11-29 Affectation de crédits de reports de Chambonchard du Département du Cher – Financement 2011 de « l'action coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne »
- 11-30 Affectation de crédits de reports de Chambonchard du Département de la Nièvre – Financement 2010 et 2011 du SAGE Allier aval
- 11-31 Recrutement d'un besoin occasionnel au sein de la direction générale des services

## 1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2010

**Le Vice président** demande si ce document suscite des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Cf. délibération n°11-01

Le Vice président demande ensuite à **Messieurs EUDE, LHULLIER, COLIN ET BOISGARD** ainsi qu'à **Mademoiselle XHAARD** de présenter les différents points de l'ordre du jour.

## 2. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (concernant plus particulièrement la Commission tourisme et culture)

### I. Subventions accordées au titre des actions de mise en valeur du patrimoine

Il est proposé au Bureau d'attribuer une subvention aux organismes ci-dessous. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Intitulé des projets soumis	Porteur	Budget total de la manifestation ou de l'action	Subvention attribuée	Imputation EP Loire
14 <sup>ème</sup> édition du projet « Rivières d'Images et Fleuves de mots » – 2011	Association SOS Loire vivante	59 800 €	11 300 € (19 %)	service analytique 3007 « Classes Loire »
4 <sup>ème</sup> Festi'Vapeur (25 et 26 juin 2011)	Association Le Chaudron	90 000 €	2 000 € (2,22 %)	service analytique 3006 « Actions patrimoniales »
« Le vélo en bord de Loire » Projet photographique sur les bords de Loire et les villes	Jean-Claude MARTINEZ / Auteur photographe	203 615 €	4 000 € (1,96 %)	service analytique 3006 « Actions patrimoniales »
« Les richesses naturelles des hauts bassins de la Loire et de l'Allier » (proposition d'une réserve Man and Biosphere)	WWF	8 650 €	1 500 € (17,34 %)	service analytique 0003 « Site de Serre-de-la-Fare »

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-02

### II. Attribution du solde de subvention au Conseil général de l'Ardèche pour la réalisation d'une étude de préservation et de mise en valeur de l'entité Mont Gerbier de Jonc – Sources de la Loire

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au Conseil Général de l'Ardèche le solde de la subvention attribuée en 2005 pour la réalisation d'une étude de préservation et de mise en valeur de l'entité Mont Gerbier de Jonc – Sources de la Loire.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-03



### **III. Requalification du site des Pascals en lieu d'accueil de loisirs à destination des personnes handicapées et de leurs familles (Naussac)**

Il est proposé au Bureau :

de réserver, sur la base des premiers éléments transmis, un accueil favorable à la demande de l'association « Arc en ciel » pour un projet de requalification du site des Pascals (commune de Naussac) en un lieu d'accueil de loisirs à destination des personnes handicapées et de leurs familles.

de retenir le principe de la passation d'un bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée ne dépassant pas 30 ans concernant les terrains (2,5 ha) et les trois bâtiments de la parcelle E17 (commune de Naussac) en convenant des clauses classiquement appliquées à ce type de bail et à minima, des clauses particulières suivantes :

- le projet aura du voir le jour dans un délai de trois ans après la passation du BEA, (dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, il serait mis fin au BEA),
- le projet ne devra pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'ouvrage et devra respecter la législation en termes de sécurité
- le projet aura reçu les autorisations nécessaires en particulier celles d'accès à l'eau.

de convenir d'une clause de rendez-vous dans les 6 mois à compter de la transmission de la présente délibération. Durant cette période, devront être communiqués à l'EP Loire les éléments et informations nécessaires à la prise de décision, en particulier celles relatives à la sécurité juridique des opérations envisagées.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-04

### **IV. Adhésion à « Atout France »**

Il est proposé au Bureau d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à ATOUT France.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-05

## **3. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (concernant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement)**

### **I. Point d'information sur l'avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest**

**Un point d'information a été effectué en séance sur l'avancement de cette opération.**

## **II. Proposition d'intervention face à l'augmentation des débits de drains du barrage de Naussac**

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer un troisième avenant au marché n°2006-13 relatif à l'exploitation et à la maintenance des aménagements de Naussac (1 & 2) sur la période 2007-2011, afin de tenir compte d'ajustements dans les travaux de maîtrise d'œuvre confiés à l'exploitant.

L'augmentation maximum est de 20 000 € HT pour un montant initialement estimé de 1 646 690 € HT.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-06

## **III. Organisation de réunions d'animation de la plateforme « Prévention des inondations » en 2011**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation des deux réunions d'animation de la plateforme prévention des inondations qui se tiendront en 2011, pour un montant total n'excédant pas 11 000 € TTC
- et de solliciter une subvention du FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel plurirégional Loire et de l'Etat le cas échéant

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-07

## **IV. Prolongation d'accords de subvention de dossiers « PCS-DICRIM »**

Il est proposé au Bureau d'autoriser une dernière prolongation, pour une durée de 6 mois à compter du 16 mars 2011, des accords de subventions suivants :

<b>Demandeur</b>	<b>Objet</b>	<b>Numéro de la délibération</b>	<b>Montant accordé</b>
Meung-sur-Loire	DICRIM	06-39	<b>2 405,00 €</b>
St-Denis-en-Val	DICRIM	06-45	<b>909,00 €</b>
Olivet	PCS	07-02	<b>4 500,00 €</b>
Poilly-lez-Gien	DICRIM	07-02	<b>533,00 €</b>
Maison de Loire 18	DICRIM	08-39	<b>3 535,00 €</b>

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-08

#### **V. Action collective d'information et de sensibilisation impliquant les SICALA : pose de repères de crues**

Il est proposé au Bureau de modifier l'article deux de la délibération n°10-118 en fixant le niveau de recrutement du besoin occasionnel prévu, à celui d'un agent de catégorie B de niveau technicien.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-09

#### **VI. Solde de la convention de partenariat 2009 avec le CEPRI**

Il est proposé au Bureau d'établir une nouvelle convention avec le CEPRI permettant de solder la participation de l'Etablissement relative à la convention 2009.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-10

#### **VII. Avis sur le projet de SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés »**

Il est proposé au Bureau de donner son accord sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés transmis le 15 novembre 2010 par courrier signé de la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et d'inviter le Président à transmettre à la Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-11

### **4. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (concernant plus particulièrement la Commission prospective)**

#### **I. Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**

**Modification d'un financement - Coordination régionale de la LPO-Pays-de-la-Loire  
« Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses  
affluents**

Il est proposé au Bureau d'augmenter le cofinancement apporté à la Coordination régionale de la LPO - Pays-de-la-Loire pour le projet de recherche : « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents » tel que prévu dans la délibération n°10-13 du bureau du 27 janvier 2010, et de le porter au montant de 24 206,80 € (soit 14 % de la dépense prévisionnelle de 172 905,74 €).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-12

**Modification d'un financement – Université de Paris-Est Marne la Vallée « Méthode  
d'évaluation et de caractérisation des Déchets Post Inondations » MECaDéPI**

Il est proposé au Bureau d'augmenter le taux de cofinancement apporté à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée – en application de la convention du 29 février 2008 avec la Région Centre - pour le projet de recherche : « Méthode d'Evaluation et de Caractérisation des Déchets Post Inondations » MECaDéPI, tel que prévu dans la délibération n° 10-145 du bureau du 19 novembre 2010, et de le porter au taux de 13,80 % (soit un montant de 10 012,76 € de la dépense prévisionnelle de 172 905,74 €).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-13

**Attribution d'un financement à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
« Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la  
Loire 2011**

Il est proposé au Bureau d'attribuer à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels un cofinancement de 15 360 € (soit 16 % de la dépense prévisionnelle de 96 000 €) pour le projet : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2011 ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-14

## II. Organisation du 5<sup>ème</sup> Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens

Il est proposé au Bureau :

- dans le cadre de la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 et plus particulièrement en lien avec les travaux de la plate-forme « Recherche, données, information », dont l'animation a été confiée à l'Etablissement public Loire, d'autoriser l'organisation, en collaboration avec les partenaires concernés, de la cinquième édition du rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.
- de prévoir un coût n'excédant pas 50.000 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-15

## III. Organisation de la 13<sup>ème</sup> réunion de travail de la plateforme « Recherche/Données/Informations », à Bruxelles

Il est proposé au Bureau :

- d'organiser, dans le cadre de l'animation de la plate-forme « Recherche, données, information » du plan Loire grandeur nature 2007-2013 qui a été confiée à l'Etablissement public Loire, la 13<sup>ème</sup> réunion de travail de cette plate-forme, au cours de la deuxième quinzaine de mai 2011, à Bruxelles.
- de prévoir un coût total n'excédant pas 30 000 € TTC pour l'organisation de cette réunion à Bruxelles.
- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3003 « Réseaux de coopération et actions pilotes ».
- de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-16

## IV. Actualisation 2011 et routage du dépliant Recherche/Données/Inform@tion

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour l'actualisation 2011 du dépliant Recherche/Données/Inform@tion de plan Loire et son routage
- de prévoir un coût total n'excédant pas 3 000 € TTC pour la réalisation de ce document
- de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-17

#### **V. Attribution d'une subvention à la SARL AYROLE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer à la SARL Ayrole, sise au 46, Grande Rue à Jargeau (45150), une subvention de 4 069,63 € (soit 8,68 % de la dépense subventionnable de 46 898,75 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 23 juillet 2010 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-18

#### **VI. Diffusion supplémentaire (par voie de routage) en région Pays-de-la-Loire du 2<sup>ème</sup> dépliant « Entreprise » produit en 2010**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la diffusion supplémentaire (par voie de routage) en région Pays-de-la-Loire du 2ème dépliant « Entreprise » produit en 2010 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

- de prévoir un coût n'excédant pas 2.000 € TTC.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », service 2003 et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-19

#### **VII. Conception et diffusion (par voie de routage) des bulletins de liaison n°4 et n°5 de la démarche « industrielle »**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la conception et la diffusion par voie de routage des bulletins de liaison n°4 et n°5 de la démarche « industrielle » dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

- de prévoir un coût n'excédant pas 4 500 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-20

**VIII. Conception et diffusion (par voie de routage) d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents**

Il est proposé au Bureau d'autoriser :

- la conception et la diffusion par voie de routage d'un document de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économiques du bassin de la Loire et ses affluents dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire
- de prévoir un coût n'excédant pas 20 000 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-21

**IX. Réalisation de vidéos complémentaires portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la réalisation de vidéos complémentaires portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire
- de prévoir un coût n'excédant pas 18 000 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-22

**X. Organisation d'une 4<sup>ème</sup> conférence sur le thème « Le plan de continuité face au risque inondation : comment réagir durablement pour les activités du bassin de la Loire et ses affluents »**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser l'organisation par l'Etablissement d'une 4<sup>ème</sup> conférence sur le thème « *Le plan de continuité face au risque inondation : comment agir durablement pour les activités du bassin de la Loire et ses affluents* » en septembre ou octobre 2011, dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire
- de prévoir un coût n'excédant pas 50 000 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-23

#### **XI. Mise à disposition d'éléments clés de traduction français-anglais dédiés à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la mise à disposition d'éléments clés de traduction français-anglais dédiés à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques
- de prévoir un coût n'excédant pas 2 000 € TTC et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-24

#### **XII. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Orée**

Il est proposé au Bureau d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'association Orée pour l'exercice 2011 pour un montant de 3.361 € TTC (correspondant au coût de l'adhésion pour l'année civile en cours), et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-25

#### **XIII. Renouvellement de l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa)**

Il est proposé au Bureau d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour l'exercice 2011 pour un montant de 300 € TTC (correspondant au coût de l'adhésion pour l'année civile en cours), et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-26

### **5. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte (concernant plus particulièrement la Commission des finances et de la planification)**

#### **I. Retrait de la délibération du Bureau du 19 novembre 2010 : autorisation d'offrir un présent à l'occasion du départ du comptable public de l'Etablissement**

Il est proposé au Bureau d'annuler la délibération n°10-135 du Bureau du 19 novembre 2010.

Cette proposition est adoptée. (Monsieur Michel POINSARD s'abstient).

Cf. délibération n°11-27



## II. Affectation de crédits de report de Chambonchard

### Affectation de crédits de report de Chambonchard du Département du Loiret – Financement 2010 de « l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne »

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard », dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Département du Loiret, d'un montant de 18 180 € pour le financement 2010 de « l'action coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne ».

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-28

### Affectation de crédits de report de Chambonchard du Département du Cher – Financement 2011 de « l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne »

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard », dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Département du Cher, d'un montant de 6 278 € pour le financement 2011 de « l'action coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne ».

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-29

### Affectation de crédits de report de Chambonchard du Département de la Nièvre – Financement 2010 et 2011 du SAGE Allier aval

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard », dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Département de la Nièvre, des dépenses 2010 et 2011 liées à l'élaboration du SAGE Allier aval pour des montants respectifs de 897 € et 530 €.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-30

## III. Gestion du personnel

Il est proposé au Bureau d'autoriser, le recours à un besoin occasionnel pour une durée de 3 mois à compter du 14 mars 2011 (jusqu'au départ de l'agent en congé maternité et à son retour) afin d'assurer un tuilage des missions d'un agent en congé maternité au sein de la direction générale des services (agent chargée de la communication de l'Etablissement).

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°11-31

## **6. Questions diverses**

A été évoqué par Monsieur Christian BARLE le souhait de pouvoir faire évoluer le bail emphytéotique qui lie l'EP Loire à la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, dans la perspective de la réhabilitation du hameau de Paraize.

Il a été formulé un accord pour proposer une délibération des instances de l'Etablissement sur la vente souhaitée. Etant précisé, que trois conditions devront avoir été satisfaites au préalable :

- la transmission de l'accord des collectivités les plus directement concernées (Commune de Livry, Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, Conseil général de la Nièvre, Région Bourgogne), à la fois sur le projet dont il s'agit et sur le mode de faire proposé ;
- la négociation d'un montant financier de la vente ne portant pas atteinte au patrimoine de notre Etablissement ;
- la vérification par les services de l'Etablissement de la sécurité juridique de l'opération envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LE SCORNET, lève la séance à 12 h 00.

**Le Président**

**Jean GERMAIN**

## Approbation du procès-verbal du Bureau du 3 mars 2011

---

Délibération n° 11-xx

Date de la convocation :

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

XXXXXX

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°08-40 du Comité Syndical du 3 juillet 2008 donnant délégation au Bureau,

**décide**

### **Article un**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 3 mars 2011 est approuvé.

**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Jean GERMAIN**

Date de transmission  
à la préfecture :

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :